

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, 11 janvier 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.326**




Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 18 octobre dernier, visant à obtenir le contenu du contrat de gré à gré titré « Mise en disponibilité, pour les citoyens et les intervenants, d'une plateforme dédiée au guichet d'accès de première ligne (GAP) » (22-0100-GG / 1662066), conclus entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le fournisseur Akinox Solutions Inc. le 8 novembre 2022. Plus précisément, vous désirez obtenir :

- Contrat gré à gré (22-0100-GG / 1662066);
- Les livrables fournis;
- Niveau d'avancement actuel du contrat.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre demande. Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements appartenant à un tiers qui ne peuvent être transmis sans son consentement conformément aux articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3